De la création des anges et de leur révolte, la Genèse ne dit rien. Elle ne mentionne les esprits célestes et les démons que dans leurs rapports avec l'humanité.

Leur existence, que l'universelle gradation rend si évidente, constituait l'un des dogmes de la Révélation primitive. Dans la médiation des bons anges, il faut avec Bossuet reconnaître « le fondement qui a pu donner occasion « aux païens de distribuer leurs divinités dans les élé- « ments pour y présider ; car toute erreur est fondée sur « quelque vérité dont on abuse ». La vraie nature des anges resta néanmoins connue de Platon, de Thalès, de Pythagore pour qui le monde est peuplé de substances intellectuelles. Empédocle mentionne leur chute ; Plutarque, leur hostilité contre l'homme. Pas un peuple, même fétichiste, qui ne reconnaisse des génies, malfaisants ou bons. Le paganisme a connu jusqu'à l'ange gardien, témoin le démon de Socrate et ces vers d'Hésiode : « Alors furent créés par Dieu ces esprits, bons, *gardiens* « *des hommes mortels*, scrutateurs du juste et des œuvres « de mal, aériens et errants par le monde. »

Selon un principe théologique, nous régnons sur la création matérielle, et nous sommes gouvernés par les esprits supérieurs. Leur intelligence étant non discursive mais intuitive, et leur nature exempte de concupiscence, il est présumable que la loi de l'option s'exerça pour eux par quelque tentation d'orgueil instantanée. Que Lucifer ait prétendu s'égaler à Dieu, c'est ce qui paraît moins incroyable depuis la divinisation finale de l'humanité par Hégel et Renan. Les anges rebelles furent précipités dans le désespoir sans la possibilité de repentir offerte à la faiblesse de l'homme tenté ; la récompense des anges soumis fut la cessation immédiate de toute peccabilité, la stabilité dans le bonheur.

La Bible est remplie du rôle des anges, mauvais comme celui qui s'insinua dans le serpent, ou tutélaires comme

le sauveur de Lot et le compagnon de Tobie. — Mais de purs esprits peuvent-ils donc se corporaliser ? — A cela il faut répondre avec la Genèse : « Quelque chose est-il « donc difficile à Dieu ? » Notre époque, qui scientifiquement constate les matérialisations médiumniques, niera-t-elle a priori la possibilité des angélophanies de la Bible ? Rien ne fait supposer qu'ici les écrivains sacrés aient subjectivé pour les israélites des phénomènes de pure assistance intellectuelle.

La législation mosaïque.

Outre la vérité philosophique et la vérité scientifique, la vérité sociologique pour l'Antiquité gît dans Moïse. Sur la base du monothéisme patriarcal il a improvisé une constitution religieuse et civile qui a vu naître et tomber en poussière les codes de Dracon et de Lycurgue, la Loi des XII Tables et le droit prétorien. Or les prescriptions mosaïques furent coulées d'un bloc, alors que toute autre législation improvisée produit des monstres ou reçoit d'ironiques démentis : la constitution de 1793 abolissait la peine de mort !

Le pacte de Jéhova avec Israël s'empreint du libre caractère de l'option : « Si tu gardes mon alliance, tu seras « ma propriété élue parmi tous les peuples, car toute la « terre est mienne. Tu seras pour moi un sacerdoce, une « nation sacrée. » A l'option divine doit répondre l'option humaine ; Moïse plus tard dira aux Hébreux : « J'ai mis « devant vous la vie et la mort, les bénédictions et les « malédictions. *Choisissez !* »

Dans la première vision, sur l'Horeb, Dieu se révèle l'Être Éternel : « *Je suis Celui qui suis.* » C'est à l'*envoyé* de Jéhova que le texte hébreu prête ces paroles ; la plupart des Pères y reconnaissent le Verbe.

Un demi-siècle après, Israël, assemblé dans les gorges

du Sinaï couronné d'éclairs, vit le prophète monter vers les cimes, pour y recevoir la Loi qui renouvelait et complétait la Révélation primitive :

— Tu n'auras point d'autres dieux que Moi. Je suis Jéhova Élohim, le Fort, le Jaloux, visitant l'iniquité des pères jusqu'à la troisième et quatrième génération de mes ennemis ; mais faisant miséricorde jusqu'à la millième à ceux qui m'aiment et m'obéissent.

— Tu ne prendras pas en vain le nom de Jéhova Élohim.

— Souviens-toi de sanctifier le jour du Sabbat, toi, ton fils et ta fille, ton serviteur et ta servante, ta bête de somme et ton hôte l'étranger.

— Honore ton père et ta mère, afin que tu vieillisses sur la terre que Jéhova Élohim t'a donnée.

— Tu ne tueras pas.

— Tu ne seras point adultère.

— Tu ne déroberas pas.

— Tu ne porteras point de faux témoignage.

— Tu ne convoiteras pas la femme de ton voisin.

— Ni tu n'envieras sa maison, son serviteur ou sa servante, son bœuf ou son âne, rien de ce qu'il a.

S'arrêtât-elle au Décalogue, la législation mosaïque dominerait déjà, de toute la supériorité du divin, les législations humaines, y compris le code Napoléon. Seul le Décalogue punit la faute intérieure : « Tu ne convoiteras pas. » Avant les possessions matérielles qui préoccupent exclusivement nos législateurs athées, il place le respect familial, l'affection conjugale, la paix véritable entre les hommes. Le premier commandement prescrit les devoirs envers Dieu, sujet que ne dédaigna point le

paganisme, mais qui eût fait sourire les rédacteurs du Code civil.

Cette spiritualisation du droit empreint les institutions complémentaires que Dieu, par Moïse, donna aux Israélites. Aucune trace de l'instinct d'égoïste conservation qui se dissimule mal dans nos lois, surtout dans leur application : car des jurés ne punissent guère que le crime qui peut les atteindre ; la Convention guillotinait le négociateur d'un faux assignat ; la Monarchie réservait le plus atroce supplice aux faux-monnayeurs. Moïse, au contraire, réserve le châtiment exceptionnel, le feu, à l'homme qui épouse la mère après la fille. Il punit de mort le crime de bestialité. Une moralité austère ou compatissante s'étend jusqu'aux animaux : le bœuf homicide sera lapidé ; on ne cuira pas le chevreau dans le lait de sa mère. Le voleur est puni moins sévèrement qu'aujourd'hui. Mais l'homme qui maudit son père ou sa mère mourra. Le séducteur d'une vierge l'épousera. La loi, pitoyable aux humbles, ne permettra à aucun puissant d'exproprier la vigne de Naboth. Et, que nos économistes doctrinaires se récrient : le champ aliéné par nécessité fait retour sans charge, l'année jubilaire. Moïse a su du reste concilier les avantages du socialisme avec ceux de la possession individuelle.

Certaines prescriptions hygiéniques ou symboliques qui nous étonnent furent nécessaires sous ce climat ou eurent une signification mystique : telle la circoncision, telle la distinction entre les animaux purs et les impurs. Aujourd'hui encore, l'abattage des porcs est interdit par des arrêtés dans plusieurs départements du Midi, de juin à octobre. Les purifications du Lévitique, comme les ablutions du Coran, obvient à l'incurie orientale, en des climats arides.

Mais la presque totalité des règlements mosaïques concernent la religion, les mœurs, l'état social. L'esclavage subsiste, mais ne soyons pas dupes des mots : mieux

valait être esclave en Israël, probablement même à Athènes, que mineur ou employée dans certaines industries actuelles. — Si quelqu'un éborgne son esclave, il le renverra libre. — La sixième année, l'esclave hébreu est affranchi, *s'il y consent.* — Le maître qui tue son esclave est accusé de crime.

— Tu ne contristeras pas l'étranger, car vous avez été étrangers, vous aussi, dans la terre d'Égypte. — Tu aimeras ton prochain comme toi-même : Moi, Jéhova ! — Tu laisseras une glane de ton blé et de ta vendange pour l'indigent. — Le salaire de ton ouvrier ne passera pas la nuit chez toi. — Vous ne léserez ni l'orphelin ni la veuve ; si vous les lésez, ils crieront vers Moi, et j'écouterai leur cri. — Que l'étranger soit chez vous comme l'indigène. — Lève-toi devant les cheveux blancs : Moi, Jéhova ! — Si tu reçois de ton débiteur son manteau en gage, tu le lui rendras avant le crépuscule, parce que c'est la couverture de sa chair, il n'en a pas d'autre où il dorme. — Si tu rencontres errant l'âne de ton ennemi, ramène-le lui. — Tu ne prévariqueras point contre le pauvre ; tu ne recevras point de présents qui troublent même les justes. Tu ne favoriseras non plus le pauvre contre le droit.

Nostalgique et religieuse, une émotion me ramène sans cesse à la lecture de ces préceptes, universels ou nationaux, du Lévitique et du Deutéronome. Ce code théocratique allie un trésor de charité chrétienne aux formes patriarcales de l'Orient. Il évoque quelqu'un de ces mornes cadis arabes à grande barbe blanche, mais qui jugerait selon l'Évangile.

Puis, à la réflexion que l'Orient n'a gardé que la forme extérieure du mosaïsme, et que le Temple lui-même a été occupé par l'Europe chrétienne, on frissonne devant l'ampleur de la prophétie de Noé à ses fils : « Que Dieu « dilate Japhet, *qu'il habite dans les tentes de Sem ;* et « que Chanaan soit son esclave ! »

A plus juste titre encore que la famille grecque ou romaine, la famille israélite fut une association religieuse. Le premier devoir des parents était d'enseigner la parole de Dieu. « Suivant la constitution de la famille hébraïque, « écrit Mgr Freppel, l'enfant n'était ni la propriété du « père, ni la propriété de l'Etat ; mais, après Dieu, il « n'appartenait qu'à soi-même, sous l'autorité du père et « sous la protection des lois. Il n'y avait pour le jeune « hébreu ni les égouts de Rome, ni les précipices de « Sparte ; il y avait un Temple où les mains paternelles « l'offraient à Jéhova, en faisaient une chose sainte et « sacrée. »

Moïse tolère le divorce, et prévoit le cas de polygamie. Le Christ en expliquera la raison aux Apôtres : « *A cause « de la dureté de votre cœur, Moïse vous a permis de « renvoyer vos femmes. Mais au commencement il n'en « était point ainsi... Ce que Dieu a uni, que l'homme ne « le sépare pas !* » L'Église, en *tolérant* les seconds mariages, juge que l'union spirituelle élective a plus de valeur que la possession. Tout ceci importe fort peu aux hommes exclusivement charnels, sur qui pèse la parole attristée de Jésus : « Si vous saviez le don de Dieu ! »

Dans la loi mosaïque, où tout converge vers Jéhova, les plus nombreuses prescriptions régissent son culte. Le reproche d'anthropomorphisme croule devant l'interdiction de représenter Dieu par une figure. Moïse n'a pas eu de la Divinité une conception différente de la nôtre. L'Ecriture indique par mille passages le sens vrai des expressions imagées. Le signe visible de la présence de Jéhova était l'arche.

Les prêtres vivaient de l'autel et de la dîme ; eux seuls ne possédaient pas. Ils dirigeaient les consciences au sujet des dons et des vœux, remplissaient certains offices charitables, telle l'inspection des lépreux. Mais leur vie appartenait surtout au Tabernacle.

Hormis ce Tabernacle, pour lequel est requise toute profusion des industries égyptiennes, les autels commémoratifs seront en pierre brute, parce que le ciseau de l'homme les polluerait. Les ornements sacerdotaux attestent le souvenir de l'Égypte, semblables au costume de l'Osiris d'Aix-en-Provence. (Voir sur tout ceci le *Manuel biblique* de M. Vigouroux, et l'édition Lethielleux du *Lévitique*.)

Les réflexions de Maistre sur le symbolisme des sacrifices commenteront les rites mosaïques. L'holocauste est hommage, prière ou expiation. Sanglant ou pacifique. On y constate sans cesse l'idée messianique et l'affirmation de la réversibilité. Mais la valeur vraie du sacrifice sera précisée par le psalmiste : L'immolation chère à Dieu, c'est celle du cœur contrit.

Et des fêtes solennelles ou joyeuses remuaient le peuple. Toute l'antiquité en a connu. Même païennes, elles possédaient la vie, refusée à nos mascarades civiques. La trêve de l'année sabbatique reposait le sol lui-même. Pâques, évocateur de l'exode, exaltait comme pour nous le recommencement des sèves ; fête de tout ce qui chante ou reverdit. Le sacrifice des néoménies préservait du culte lunaire Israël. La Pentecôte était la fête joyeuse des prémices. La fête des Tabernacles revêtait la gravité de l'automne ; un grand jeûne la précédait, et l'on chassait le bouc émissaire.

Ainsi la loi de Moïse unit la douceur esthétique des fêtes grecques à la religion du vrai Dieu et à une morale déjà chrétienne. Elle est le nœud de la Révélation primitive et de l'Évangile. Regardez autour d'Israël : Carthage brûle ses enfants ; l'Hindou se sanctifie à tenir la queue d'une vache ; Athènes appelle barbare l'étranger sacré pour Moïse ; Sparte précipite l'enfant infirme, enseigne aux autres le vol ; Taine a écrit de l'esclave romain : « Aux âges de débauche, on s'amusait de sa mort. » Les

civilisations antiques, hormis celle de Moïse, considéraient comme négligeables la mort et la souffrance des petits. Si la morale n'eût pas été révélée, mais confiée aux recherches des philosophes, la morale en serait où en est avec Hégel la métaphysique indépendante. Qui compare les différents systèmes doit reconnaître avec J.-J. Rousseau que « celui de la Révélation est le plus rai-« sonnable, et qu'il ne lui manque, pour réunir tous les « suffrages, que d'avoir été proposé le dernier ».

Le Lévitique prescrit : « Tu ne donneras aucun de tes « enfants pour faire passer (par le feu) à Moloch. »

Israël vivait au milieu de peuples baalistes. Le baalisme, comme le jovisme, constitue une visible déformation du culte du vrai Dieu. (Lire sur ceci le *Manuel d'histoire ancienne de l'Orient*, par Lenormant.)

Le Baal primitif des Chananéens fut l'Être universel, l'El hébraïque, mais non reconnu créateur, confondu au contraire avec l'univers physique. L'idolâtrie naturaliste finit par l'identifier complètement avec le soleil ; il devint un dieu-nature, ravageant chaque année son œuvre pour la renouveler. Comme destructeur, il fut Baal-Moloch.

Baal-Adon, c'est la honteuse parodie de Jéhova-Elohim ; c'est, en chananéen, le Seigneur-Dieu. La Grèce miniature Adon dans Adonis.

Mais voici les plus frappantes dérivations :

Comme Elohim révèle la pluralité hypostatique d'El, Baal, un et multiple, fut la synthèse des baalim, divinités émanées de sa substance. L'accentuation de l'erreur changea les baalim en dieux locaux, éponymes des cités ou représentatifs de phénomènes physiques. Baal devenu dieu solaire, les planètes furent des baalim.

La théologie enseigne que la vie intradivine est amour.

Amour transcendant à notre raison, mais que nous savons reposer sur la diversité des Personnes dans l'unité de l'Essence divine. Qu'a fait de ce sublime concept le baalisme ? Il l'a grossièrement matérialisé, ou sataniquement parodié, en défigurant cette notion juste qu'il existe un prototype éternel du monde visible. Il a placé en Dieu et sexualisé le principe actif et le principe passif de la génération. Dès lors, le baalisme se dédouble partout en un culte à la divinité femelle. La déesse, dans les inscriptions phéniciennes, est qualifiée de manifestation du dieu mâle. A Sidon, en face de Baal est Astoreth. Cette dualité se représente dans tous les cultes baalistes, y compris celui de Mithra et de Déméter. Baal demeure le principe igné ; la déesse est tantôt la lune, tantôt la terre.

Le contexte du Lévitique nous révèle la cause morale de cet avilissement sensoriel des dogmes les plus sublimes. Ici, comme partout, *l'erreur fut un châtiment.* La corruption des mœurs entraîna la corruption des concepts. Moïse met son peuple en garde contre les vices des Chananéens. Il énumère l'adultère, l'inceste, les dépravations sexuelles, la bestialité de l'homme ou de la femme, la sodomie, « tous vices dont se sont souillées les nations que « Jéhova chassera devant Israël ; tous vices par lesquels « fut polluée la terre dont Jéhova visitera lui-même les « crimes, afin qu'elle vomisse ses habitants ».

Avec l'erreur, la dépravation produit la férocité. Ici l'évidence satanique du baalisme. Baal-Moloch, dieu du feu destructeur, devint Baal-Hamon, « dieu brûlant » de Carthage. Aux monstrueuses débauches, aux prostitutions rituelles du culte d'Astarté, les religions phéniciennes ajoutèrent ces sacrifices de nourrissons déposés par leurs pères dans les bras incandescents du Moloch. Diodore décrit pour Carthage ce rite affreux. Les Israélites, durant leurs périodes de prévarication, l'empruntèrent à leurs voisins.

Les critiques et les dilettantes prétendent-ils égaler au baalisme le dogme, la morale, et le sacerdoce de la Révélation mosaïque.

De la croyance à l'immortalité.

Ils ont osé soutenir que les Hébreux ignoraient le dogme de l'immortalité, ou du moins celui de la rétribution posthume !

La vérité est qu'Israël a possédé sur ce dogme des idées exactement conformes à l'économie générale du Christianisme. Le *séôl* hébreux, comme l'Hadès hellénique, séjours d'attente, exclusifs des conditions terrestres mais aussi de la vie divine, constituent la notion sommaire de ces limbes où les âmes des justes attendaient que le sacrifice de la Croix eût ajouté aux mérites individuels une valeur représentative de l'expiation infinie due à Dieu. Aussi l'antiquité proclame-t-elle à la fois le bonheur d'outre-tombe et le malheur de mourir. Illogisme que la notion d'une rétribution différée explique seule. A des joies infinies mais provisoirement virtuelles, l'israélite ou le grec préféraient une paisible vieillesse sous le soleil. Le Christianisme est historiquement la clef des religions.

Ajoutez que Dieu, respectueux de la liberté humaine, gagne les âmes comme il peut, et même par l'appât des récompenses terrestres ; réfléchissez à l'inconcevable mais fréquent spectacle de chrétiens pieux, de prêtres, qui souhaitent de vieillir malgré la certitude de l'immédiate rétribution ; et vous cesserez de supposer que l'espoir des récompenses temporelles ait été chez les Juifs exclusif de la croyance à l'immortalité rétributive. La rétribution terrestre (par le *vrai* bonheur) est souvent le commencement de la posthume. L'éternité se décide dès ce monde.

Soit pour obvier à l'idolâtrie, soit par une économie inconnue du plan divin, soit plutôt par gradation dans les

Révélations, plusieurs dogmes, tels ceux de la Trinité et de la rétribution posthume, ne furent pas *précisés* dans les *textes* de l'Ancien Testament. Ils appartinrent surtout à la révélation implicite et à la tradition orale. Moïse les sous-entend parmi la *réserve de secrets divins* mentionnée au Deutéronome. Le Christianisme a creusé plus avant que le Judaïsme dans une vérité identique. Plus perfectionnés que les hébreux dans la vie spirituelle, c'est l'idée d'une rétribution temporelle que nous abandonnons à la tradition orale. Jésus enseigne qu'il est venu « publier des « choses cachées depuis le commencement du monde ».

Ici, il a *précisé* des vérités entrevues. Le témoignage historique des évangiles suffirait déjà pour démontrer la croyance traditionnelle des juifs à l'immortalité. Le Christ *explique*, il ne *révèle* pas la vie future. Il est évident qu'il s'adresse à des esprits convaincus de la rémunération posthume. Relisez la parabole du mauvais riche, ou la résurrection de Lazare.

Les Israélites actuels considèrent l'immortalité comme un dogme fondamental. L'antiquité païenne témoignait de cette croyance d'Israël : « Les Juifs, dit Tacite, jugent « les âmes immortelles, et ne se croient point permis de « tuer leur enfant. »

Le dogme de la vie future est-il, chez les Hébreux, postérieur à la Captivité ? Les rationalistes ont une méthode pour l'établir : de ce qu'un texte hébraïque parle nettement de la vie future, ils concluent précisément à la récence de ce texte ! Je n'invente rien ; lisez le commentaire de Cheyne sur le psaume 72. D'autres allèguent les interpolations chrétiennes. C'est se moquer. Pour y ajouter le surnaturel et les dogmes, il fallait interpoler toute la Bible. D'ailleurs, comment les Israélites eussent-ils admis pour authentiques tant de textes sacrés interpolés contre eux-mêmes ? Les explications de certains critiques confinent à la folie, ou, pour mieux dire, à l'affolement.

Il est toutefois évident que la vie future n'apparaît pas au temps d'Abraham un dogme aussi développé qu'au temps de Daniel. La Révélation est, comme la Création physique, marquée au sceau divin d'une évolution progressive que l'idolâtrie actuelle prétend attribuer aux œuvres de l'homme. Aussi, dans la Bible, aucun sursaut de doctrine. « La mythologie rêve, invente et « dogmatise sans souci, écrit M. Motais à propos de « l'Ecclésiaste. La Bible veille, écoute, et ne raconte que « ce qu'elle entend. Jéhova s'est choisi des scribes ; leur « plume est vassale. Au temps de l'Ecclésiaste, la philo- « sophie sut toujours s'arrêter à la frontière du connu, « c'est-à-dire du révélé. »

Il suffit de constater, par les textes irrécusables, qu'*à aucune époque la Bible ne cesse de mentionner la vie future*. La croyance des Hébreux à ce dogme n'était donc pas seulement orale, mais liturgique.

Aux premières pages de la Genèse, la survivance du juste n'est-elle pas *implicitement* contenue dans le zèle du Seigneur à écouter la voix du sang d'Abel, à le venger ?

Puis, c'est au séôl, non dans le sépulcre différemment exprimé, que les *patriarches de la Genèse* vont se réunir à leurs pères. Abraham n'est enseveli qu'avec Sara ; cependant, il est « réuni à tout son peuple ». Jacob s'écrie : « Je descendrai en pleurant rejoindre mon fils « dans le séôl. »

Maspero constate dans les lamentations funéraires la crainte des dangers de la vie d'outre-tombe.

Le *Livre de Job*, iduméen d'origine, fut très anciennement admis par Israël. Il affirme nettement la résurrection. Le doute exprimé d'abord n'est qu'une plainte du

désespéré, mais qui s'éteint avec les autres dans la réconciliation divine ; le patriarche s'écrie : « Je sais qu'au « dernier jour je ressusciterai de la terre ; quand cette « peau sera tombée, je verrai Dieu. » Il s'imagine, dit Renan, que « son squelette verra Dieu ».

On a osé ravaler le bloc, si prodigieusement spiritualiste, de la *législation de Moïse,* au rang de culte déséquilibré comme le bouddhisme qui omet Dieu. Moïse, lui, supprimerait l'immortalité. Un dogme exige l'autre : l'immortalité suppose un juge ; et qui croit à Dieu, non à l'immortalité de l'âme, injurie Dieu. Mais Moïse admet si bien la survivance des morts, qu'il interdit d'évoquer leur ombre. Contre la secte des Sadducéens qui se distinguait en niant la vie future, Jésus rappellera que Moïse nomme Jéhova le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, et en même temps le Dieu des vivants.

Au *Livre des Rois*, voici l'évocation de Samuel. Saül, à qui Jéhova n'a voulu répondre ni par les songes, ni par les prophètes, va, déguisé, consulter la pythonisse d'Endor. Admirable épisode : un roi de Shakespeare, une scène d'Eschyle ! Combien vraie et touchante cette pauvresse, échappée au massacre des magiciens ordonné par Saül lui-même, et qui, après l'évocation, tuera son veau, cuira son pain, suppliera son seigneur fugitif de reprendre des forces. Lui refuse, puis se laisse persuader. « Ils mangèrent, lui et ses serviteurs ; ensuite ils mar- « chèrent toute la nuit. » La scène de l'évocation fourmille de rapprochements avec les scènes similaires des peuples classiques. « Dès que la femme eut vu Samuel, « elle cria au roi : Tu m'as trompée, tu es Saül. — Et le « roi dit : Ne crains pas ; qu'as-tu vu ? — Et la femme dit « à Saül : J'ai vu des dieux montant de la terre. » Saül ne voit pas directement l'ombre du prophète. Celui-ci, par l'intermédiaire de la pythonisse, lui reproche d'avoir troublé le repos des morts, puis lui annonce sa destinée.

N'y a-t-il pas ici quelque apparence que les Juifs d'avant la Captivité crurent à la survivance des esprits ! Ailleurs, le tombeau miraculeux d'Elisée ressuscite un mort, c'est-à-dire rappelle son esprit dans sa chair. L'Ecclésiaste enseigne : « La chair redeviendra poussière ; l'esprit « retournera à Dieu qui le donna. »

Outre le fait nu d'une survivance quelconque, certains textes bibliques mentionnent-ils une immortalité rétributive ?

« La Judée, écrit Renan, était étrangère à la théorie des « récompenses individuelles que *la Grèce* a répandue sous « le nom d'immortalité de l'âme. » Impudent paradoxe, auquel les antiques religions de l'Inde, de la Chine, de l'Égypte, de la Perse, infligent d'avance un démenti. Mais le peuple de Moïse aurait-il cru seul à l'égalité finale du pécheur et du juste, proféré ce blasphème contre la Divinité dont il gardait la notion la plus pure ? Quand Moïse appelle Jéhova « Celui qui ressuscite », entend-il que Dieu ressuscite indifféremment l'impie et l'homme de devoir, pour l'amusement des sceptiques ?

Ecoutez Tobie : « Nous attendons cette vie que Dieu « doit donner à ses fidèles. »

La *législation mosaïque* régit une collectivité. Or les sociétés, même dans leurs rapports religieux, sont rétribuées matériellement. Seule la relation interne de l'âme *individuelle* avec Dieu aboutit à une sanction posthume. Le principal but de la Loi, c'est le maintien collectif du peuple élu jusqu'à la venue du Messie. Aussi ne s'agit-il guère que de récompenses et de châtiments collectifs, c'est-à-dire temporels. Le sujet de la Loi, ce n'est pas l'israélite, c'est Israël. Mais demander si Moïse crut à la rétribution individuelle posthume, s'il l'a implicitement ou oralement enseignée, c'est demander s'il considérait

Jéhova comme le prototype de toute justice ou comme une capricieuse idole.

L'immortalité rémunératrice est sous-entendue ou nettement formulée dans tous les *psaumes*. Ils proclament à la fois que la vie du juste est une continuelle épreuve, et que Dieu est près de ceux qui souffrent et qu'il les sauve. David s'écrie : « J'ai été jeune, puis j'ai vieilli, et je n'ai « jamais vu le juste abandonné. » Prospérité des impies, tribulation des hommes vertueux, justice finale de Dieu, voilà les trois postulats de tous les psaumes. La conclusion implicite se tire ; et souvent elle est énoncée : « Jéhova « sauve les justes parce qu'ils ont espéré en lui. — Les « impies ne prévaudront pas au jugement, leur voie aboutit « à la perdition. — Avec le saint Dieu agira en saint ; avec « le pervers, en pervers... »

Salomon parle si clairement de la rémunération future, que Knobel est obligé de reconnaître : « Si l'on « examine ce passage sans parti pris, on doit convenir « que l'auteur y parle formellement d'un vrai jugement « qui aura lieu après la mort. » L'Ecclésiaste annonce en effet que Dieu jugera tout le bien et tout le mal, et dans le secret des cœurs. Ailleurs, Salomon en appelle de l'iniquité terrestre au jugement irrévocable de Dieu.

Les *Livres sapientiaux* raillent l'impie qui croit tout terminé à la tombe. La Sagesse enseigne : « Voici le lan- « gage des pécheurs dans la géhenne : Nous nous « sommes donc trompés ! Ce n'est pas la clarté de la jus- « tice, le soleil de l'intelligence qui luisaient sur nous ! « A quoi nous a servi l'orgueil ? De quel profit l'arro- « gance des richesses ? A peine nés, nous avons cessé « d'être. Et voici donc ceux dont nous nous moquions ! « Les voici parmi les enfants de Dieu. — Et les justes « vivront immortellement ; en Dieu leur récompense ; le « Tout-Puissant veille sur eux. »

Comment peut-on ensuite lire *les prophètes* et feindre

de douter de leur foi dans la rétribution future ! Ezéchiel voit dans une mort impénitente le pire malheur. Posée pour Isaïe, la question aurait l'air d'une plaisanterie. Quant à Daniel, les négateurs sont réduits à supposer qu'il empruntait sa croyance aux Perses, lesquels cependant l'avaient choisi pour chef de leurs mages, en raison de la supériorité de sa religion sur la leur ! Daniel dit par exemple : « Des endormis sous la poussière, les « uns s'éveilleront pour une vie immortelle ; les autres « pour l'opprobre *et pour voir toujours*. »

Mais comment la Critique interprète-t-elle le Livre entier des *Machabées ?* Elle soutiendrait avec le même à propos que les martyrs chrétiens ne croyaient pas à la vie future ! Outre la mère des sept victimes d'Antiochus qui parle du ciel comme une chrétienne, et attend la réunion bienheureuse en Dieu, le vieil Éléazar motive ainsi son refus d'une compromission sacrilège : « Je ne « fuirais la main du Seigneur ni vivant ni après ma « mort. » Le Livre II des *Machabées* mentionne même l'efficacité des prières pour les défunts : Juda envoie à Jérusalem mille drachmes d'argent, afin d'offrir un sacrifice pour la rémission de leurs péchés.

La mission d'Israël.

En relisant la notice que Tacite consacre aux Juifs avant de raconter le siège de Jérusalem, je m'explique le silence des rationalistes sur ce passage du maître des historiens antiques. Le voici. On verra quelle confirmation du rôle surnaturel d'Israël renferme ce texte, d'une documentation surtout égyptienne, émaillé de fables, et dont l'auteur païen confondait dans le même mépris la naissante « superstition » chrétienne et le judaïsme :

« ... D'après la majorité des auteurs, le roi Bocchoris,